

# PROCÈS-VERBAL

| OBJET DE LA SÉANCE         | Conseil Communal   |
|----------------------------|--|
| LIEU                       | Salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville  |
| Date et horaire            | 7 décembre 2019 – 10 h 15  |
| PARTICIPANTS               | Conseil Communal Municipalité Mme Sandrine Pittolaz, boursière Mme Mary-Laure Morel, huissière Presse: M. Arnold Grandjean |
| ABSENTS, EXCUSÉS           | MM. Olivier Chenuz, Marc Dähler et Yvan Lugeon<br>Mmes Vera Michalski et Jocelyne Penel                                    |
| RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL | Mme Régine Holbing   |
| DISTRIBUTION               | A tous les participants et excusés, excepté la presse  |
| DATE D'ÉMISSION            | 6 janvier 2020   |

#### Accueil et bienvenue

Le Président John Desmeules ouvre la séance à 10h15. Il salue les personnes présentes, notamment Mme Sandrine Pittolaz, boursière communale et M. Arnold Grandjean, représentant de la presse.

Il souhaite la bienvenue à la nouvelle secrétaire, Mme Régine Holbing, et demande aux personnes présentes de bien vouloir se présenter lorsqu'elles prennent la parole afin de faciliter la prise du procès-verbal.

30 conseillères et conseillers répondent à l'appel, MM. Olivier Chenuz, Marc Dähler, Yvan Lugeon ainsi que Mmes Vera Michalski et Jocelyne Penel sont excusés. La Municipalité est au complet. Le guorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

- 1. L'ordre du jour est accepté tel que présenté à l'unanimité par un vote à main levée
- 2. Le procès-verbal de la séance du 19 septembre 2019 est accepté à l'unanimité par un vote à main levée avec remerciements à Mme Joëlle Prodolliet pour sa rédaction.

# 3. Budget 2020 - rapport de la Commission des Finances

Le Président se tourne vers la Municipalité et demande si elle a des précisions à apporter à ce budget.

**M. Didier Amez-Droz** souhaite apporter un complément d'information concernant la facture de la police. Il précise que le montant de cette facture est calculé en fonction du coût global de la police réparti selon le nombre d'habitants et le taux d'imposition. Cette facture ne fait qu'augmenter puisqu'elle approche de CHF 390'000.00.

Procès-verbal du 7 décembre 2019

M. Jeff Laffely lit le rapport de la Commission des finances.

Page : 1/7

Le Président félicite et remercie M. Laffely ainsi que toute son équipe du travail effectué. Puis il passe le budget point par point et invite les membres de l'Assemblée à l'interrompre en cas de question.

<u>3512.423 Bâtiment du Pied du Mont-Tendre</u>, à la question de **M. Alain Morel**, M. Amber-Droz répond qu'il s'agit des loyers de tout le bâtiment du Pied du Mont-Tendre, magasin et appartements compris. M. Morel aurait souhaité connaître le loyer du magasin uniquement. Ce chiffre n'étant pas confidentiel, il conviendra de le rajouter au procès-verbal (*ndlr : CHF 1'300.00 par mois, charges non comprises*)

<u>451.3141</u> <u>Décharge des Génèvriers,</u> **Mme Christine Morel** demande si le montant de CHF 100'000.00 correspond à l'entretien ou à la rénovation. M. Amber Droz lui répond qu'il s'agit d'un surcoût des travaux de rénovations.

M. Olivier Béday demande s'il y a un changement du nombre de trajet du bus du village à la gare depuis que la ligne 743 est devenue publique. M. Amez-Droz encourage les conseillers à consulter l'horaire 2020 qui est déjà en ligne. En principe le nombre de bus restera le même. La Municipalité a décidé de rajouter deux bus le matin qui avaient été oubliés. Il ne peut pas encore dire quelles seront les lignes publiques et quelles seront les courses qui seront partiellement payées par la Commune. La ligne L'Isle-Montricher a été supprimée pour être remplacée par une ligne publique qui ira de la gare de Montricher jusqu'à Bière. Il y a eu quelques émotions chez les parents quand ils ont appris certains changements. La Municipalité a défendu les lignes au maximum. Il rappelle que ce sont les écoles qui définissent le besoin en lignes ; de facto si une ligne n'est pas utilisée, elle disparait. On a rajouté CHF 20'000.- dans le budget (car il faut environ CHF 7'000.00 par ligne) pour créer les deux lignes tôt le matin pour les gens qui partent travailler.

**M. Olivier Béday** relève le manque de trottoir depuis la gare ce qui rend dangereux de croiser les piétons de nuit.

**M. Didier Amez-Droz** annonce la création d'une ligne publique Gare - Fondation – Village avec un nouvel arrêt de bus, ligne partiellement financée par la Fondation. Il espère que cela améliorera la sécurité et le bien-être de chacun.

<u>520.352.1 Participation au groupement secondaire (ASIABE)</u> **Mme Delphine Lebouleur** demande pourquoi ce poste a disparu du budget. M. Cédric Beaud lui répond qu'auparavant il y avait une différenciation entre les chiffres du primaire et ceux du secondaire, mais que dorénavant, les chiffres émanant de l'Association scolaire intercommunale d'Apples-Bière et environs (ASIABE) sont regroupés sous un seul poste.

Le Président propose de voter ce budget à main levée.

Le budget est accepté à l'unanimité.

## 4. Rapport annuel de la Commission de gestion.

Le Président donne la parole à M. Sylvain Freymond qui lit le rapport de la Commission.

Le Président remercie M. Freymond ainsi que toute son équipe de la Commission pour ce rapport, puis il ouvre le débat.

**Mme Sylvette Lambercy** souhaite apporter un complément d'information à ce rapport. Elle précise que M. Didier Amez Droz s'était excusé car il avait un empêchement et elle-même était en convalescence. Elle souhaite ajouter que toute la chaîne frigorifique du magasin a été changée pour économiser l'énergie et que deux climatiseurs y ont été posés en urgence.

**Mme Christine Morel** fait remarquer que si on met des plantes trop hautes dans les bacs à fleurs qui ont été installés vers le passage piétons, celles-ci cachent les enfants qui attendent pour traverser.

**M.** Jeff Laffely, demande si le toit du Pré Anselme, arraché l'hiver dernier, a pu être réparé. M. Pierre-Yves Morel répond que ce n'est pas encore le cas. Il est conscient que le temps presse et qu'il faut finaliser les travaux avant l'arrivée de la neige. Il explique ce retard par le fait que les deux entreprises, à qui des offres ont été demandées, ont mis un certain temps à chiffrer les travaux. De plus, le délai de livraison des tôles est de six à huit semaines alors que l'ECA n'a rendu sa décision qu'au mois de juillet. Par ailleurs l'entreprise choisie, l'Atelier Z à Grancy, a été bloquée dix jours suite à un incident.

Le président propose de voter l'acceptation de ce rapport à main levée.

Le rapport est accepté à l'unanimité par les 30 conseillers.

#### 5. Communication du bureau

Le Président remercie les conseillers, ainsi que les membres des commissions, les équipes de dépouillements, l'huissière ainsi que l'équipe du bureau pour leur engagement durant cette année. Il fait une rétrospective des événements marquants de 2019 ; projet de la grande salle, visite du patrimoine le 25 mai, puis séance du 27 juin au Parlement vaudois et enfin élection d'une nouvelle secrétaire au mois de septembre.

Il regrette la hausse d'impôts et n'a toujours pas compris la raison pour laquelle la Municipalité a renoncé au soutien financier accordé par l'État pour la mise en conformité dans le cadre de la LAT.

Enfin il remercie la Municipalité pour son soutien et son engagement.

Pour conclure, il relève avec fierté la distinction obtenue par Madame Vera Michalski-Hoffman qui a reçu le Mérite cantonal vaudois.

#### 6. Communications de la Municipalité

- **M. Caroly Schopfer** rapporte que les travaux sont encore en cours à la déchetterie, il espère qu'ils pourront être terminés pour la fin de l'année.
- M. Cédric Beaud n'a pas de communications.
- **M. Pierre-Yves Morel** rapporte que la Commune n'a pas reconduit le contrat du débardeur qui travaillait officiellement pour le service forestier depuis plusieurs années. Ce débardage sera confié à diverses entreprises.

En deuxième point, il annonce que des travaux ont été fait en urgence au chemin de la Forêt, deux pièges à cailloux ont été posés pour éviter que des inondations se produisent dans la maison de M. Trenkwalder lors d'orages, ces travaux seront bientôt terminés.

Il souhaite exposer des skis au giratoire pour montrer le soutien de la Commune au JOJ2020, il demande aux personnes possédant de vieux skis, dont ils voudraient de séparer, de les déposer à la voirie jusqu'au mercredi 11 décembre 2019.

Samedi 14 décembre 2019 aura lieu la traditionnelle distribution de sapins dès 5 h.

Mme Sylvette Lambercy dit que les travaux de la Grande salle se passent bien et que les délais sont respectés. Elle annonce également que le 11 janvier 2020, de 10 h à 12 h, aura lieu une démonstration de défibrillateur à la Salle du Collège, Elle rappelle que ces défibrillateurs sont disponibles au Collège, aux Ages et à la Laiterie. Ce cours de réanimation, gratuit et ouvert à tous, sera donné par le responsable de la formation réanimation de la Brigade sanitaire lausannoise. Il a déjà été annoncé par un tout-ménage.

**M. Didier Amez-Droz** remercie l'Assemblée, au nom de la Municipalité, d'avoir approuvé le budget 2020. La mise à l'enquête pour la dernière étape de la gravière a été déposée. Le rapport présenté en séance d'information publique peut être consulté sur le site de la

Commune. MM. Lambercy et Zbinden sont les deux délégués pour ce dossier. Suite à son départ, ce dernier doit être remplacé.

Il relate qu'après la mise en conformité des gares MBC, la gare de Pampigny est vouée à disparaître. Le Canton et la Confédération participent au coût de cette mise en conformité, mais les Communes doivent prendre en charge les toilettes publiques. MM. Lopez et Pasche, des transports MBC, ont, dans un premier temps, présenté un projet se montant à CHF 300'000.00, puis un deuxième à CHF 150'000.00. La Municipalité se demande si ces toilettes publiques, si loin du village, sont vraiment utiles. Elle propose de ne pas engager d'argent dans ce projet. Pour rappel, les gares de la Sarraz et Penthaz, n'ont plus de toilettes publiques dans leurs gares CFF. La Municipalité renonce donc à investir pour ces commodités à moins que le Conseil communal ne demande un préavis.

La Municipalité a adhéré à une planification énergétique territoriale avec la SEFA. Ce plan regroupe des communes de Ballens, Berolle, Bière, Mollens et Montricher. La Municipalité a également un projet de chauffage à distance. M. Amez-Droz propose de nommer trois délégués au sein du Conseil qui pourraient échanger avec la Municipalité sur les économies d'énergie possible. La Commune a commencé à éteindre les éclairages publics dans certaines zones et les décorations de Noël n'ont pas toutes été installées.

En dernier point, M. Amez-Droz propose au Président de remettre une copie de la vidéo captée lors de la séance extra-muros du mois de juin aux conseillers intéressés.

**M. John Desmeules** reprend la parole et demande qui sont les délégués pour la gravière. M. Amez-Droz lui répond que cette délégation gravière est composée de MM. Morel, Lambercy et lui-même. D'aucun rappelle que M. Olivier Chenuz a déjà été nommé à la place de M. Zbinden.

Le Président demande à l'Assemblée si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet des toilettes publiques de la gare.

- **M. Jean-Bernard Aquillon** pense que ce serait un non-sens d'abandonner un projet de toilettes publiques à la gare puisque les trains ne sont pas équipés de sanitaires. Il demande à ce que la Municipalité n'abandonne pas ce projet sous prétexte de son coût.
- **M. John Desmeules** demande si d'autres personnes appuient la demande de M. Aquillon, il rappelle qu'il faut cinq conseillers au minimum pour engager la Municipalité. Après un vote à main levée, il est demandé à la Municipalité de présenter un préavis pour équiper la gare de toilettes publiques.
- M. Amez-Droz précise à **M. Jean-Pierre Magnin** que ce montant est une estimation de l'installation de sanitaires adaptés aux personnes handicapées. Il espère présenter un préavis de CHF 150'000.00 y compris l'entretien effectué par l'employé communal. Il rapporte que les toilettes existantes sont fermées l'hiver et que c'est la locataire de la gare qui s'occupe de les entretenir. Pour rappel, ces toilettes avaient été fermées lorsque le foodtruck était installé à proximité.
- M. John Desmeules demande à la Municipalité ce qu'elle attend d'une délégation énergie. M Amez-Droz rapporte que la Municipalité a commencé à remplir les demandes du postulat énergétique. Un projet de chauffage à distance pour des bâtiments au centre du village, ainsi qu'un projet de panneaux photovoltaïques installés sur différents toits sont en cours. Les factures d'électricité et les mesures déjà prises ont été transmises à l'ARCAM qui pourra les étudier et suggérer d'autres mesures. La Municipalité est prête à remettre un bilan énergétique de l'éclairage public ainsi que différents dossiers à trois délégués qui pourront échanger leurs idées, tout en rappelant qu'ils n'auront aucun pouvoir décisionnel ou financier. Mais il précise que la Municipalité peut continuer à mener seule ce projet.

- **M. John Desmeules** propose à M. René Minnig, dépositaire de ce postulat, de faire partie de cette délégation. Mme Joëlle Prodolliet et M. Jean-Bernard Aquillon s'annoncent comme volontaires.
- **M. Yanick Stocker** dit se souvenir qu'une commission énergétique existait déjà et se demande s'il est utile d'avoir des délégués en plus. Il lui est répondu qu'aucune commission énergétique n'a été nommée. Le Président lui rappelle que c'est le Conseil communal qui nomme les commissions quand un projet concret doit être étudié.
- **M. René Minnig** dit qu'effectivement il avait suggéré à la Municipalité de créer une commission, mais ce n'était pas une condition. C'est un premier pas que fait la Municipalité fait envers son postulat. Il est satisfait dans un premier temps de rejoindre cette délégation. Il demandera à nommer une commission en cas de divergences marquantes.
- **M. John Desmeules** demande qui est intéressé à recevoir le film du 26 juin dernier; 18 personnes souhaitent le recevoir. Il s'agira d'en prévoir deux pour le Greffe.

## 7. Propositions individuelles et divers

- M. Pierre-André Blanchard revient sur un point discuté depuis des années au sein du Conseil, l'éclairage publique sur le chemin de la gare. Un habitant du Village lui a rapporté avoir manqué de peu de renverser un piéton le long de la route menant à la gare à cause de la mauvaise visibilité. Il fait remarquer que les gravières vont durer quelques années, que des barrières vont être installées, limitant encore la visibilité et la possibilité aux piétons de se mettre de côté. Même s'il convient que c'est de la responsabilité de tout un chacun de se rendre visible, il estime urgent de prendre des mesures avant qu'un accident n'arrive. Il enjoint donc la Municipalité à étudier la possibilité de poser de l'éclairage sur une des routes entre la Gare et le Village.
- M. Amez-Droz répond en premier lieu que c'est un peu contradictoire avec le fait de faire des économies sur les éclairages publics. Il demande au Conseil de préciser laquelle des trois routes il faudrait éclairer et s'il faudrait y rajouter un trottoir. Auquel cas cela demanderait d'éventuellement exproprier des riverains propriétaires. Il faudra également prévoir d'entretenir et de déneiger ce trottoir.
- M. Desmeules se tourne vers l'Assemblée et demande aux personnes favorables à la demande de M. Blanchard de lever la main ; 12 personnes sont favorables.
- **Mme Joëlle Prodolliet** revient sur la visibilité des personnes au bord des routes, elle estime qu'il serait utile, dans les mesures immédiates de rappeler aux piétons de ne pas marcher avec des écouteurs sur les oreilles, de longer le bon côté de la route et de s'éclairer. Elle estime en effet que c'est au piéton de se signaler.
- **M. Alain Lambercy** revient sur le licenciement du débardeur du Village. Il ne conteste pas cette décision mais il souhaite savoir comment va être adjugé le travail dans la forêt, et si on va prioriser une entreprise locale et dynamique et qui paie ses impôts sur la Commune.
- **M. Pierre-Yves Morel** lui répond que le débardeur n'a pas été licencié, mais que son contrat annuel n'a pas été reconduit. La Commune travaille déjà avec trois entreprises de la région et va continuer à le faire. Le travail sera réparti en fonction des travaux entre ces entreprises et les bûcherons. Tout le travail ne pourra pas être donné à l'entreprise Forestière Failletaz Frères car ils ne sont pas équipés pour faire les coupes de gros bois sur les pâturages.

Le choix se fera sur adjudication sur appel d'offre avec le tarif comme critère comme pour tous les travaux.

**M. Philippe Grobéty** s'étonne que la population n'ait pas été informée de la suppression de cette ligne de bus.

**Mme Delphine Lebouleur** se demande pourquoi les routes d'accès au Village ne sont pas équipées de ligne blanche, elle se fait cette remarque à chaque fois qu'il y a du brouillard.

M. Amez-Droz lui répond que ce n'est pas la Commune, mais l'Etat qui décide.

Mme Lebouleur demande s'il n'y a pas moyen de recourir. Avec les gravières il y aura une possible augmentation du nombre de camions, elle estime que ce serait plus confortable pour tout le monde d'avoir une route avec une ligne centrale.

M. Desmeules lui répond que le Conseil d'Etat mandate l'Office des routes pour faire une mesure du trafic et du nombre de véhicule empruntant telle ou telle route. C'est ce qui détermine la catégorie de la route (zone 30, 50, s'il y a des lignes, des trottoirs, des bordures, etc.) Les routes communales s'arrêtent au panneau de Montricher. L'État n'accorde aucune dérogation pour ne pas créer de précédent, on a donc fort peu de chance de voir une demande aboutir car les règles sont très strictes.

- **M. Blaise Arlaud** est surpris car il ne comprend pas pourquoi cette route n'a pas de ligne et il se demande si on pourrait envisager de faire une pétition.
- **M. Desmeules** propose de discuter en bilatérale avec la Municipalité et le Député pour voir ce qui pourrait être fait. Il s'est déjà renseigné auprès du voyer du Canton qui lui a bien expliqué ces règles. Tout en rappelant qu'il y a pléthores de routes non équipées au pied du Jura.
- M. Olivier Béday remercie la Municipalité d'avoir installé les toilettes à l'église. Il souhaite faire une remarque quant à l'élection de la nouvelle secrétaire du Conseil, tout en précisant que ce n'est pas une remise en question de ses compétences. Une Commission avait été nommée pour étudier les candidatures. Il déplore ne pas avoir pu discuter en séance sur le choix qui a été proposé par la Commission, comme il aurait pu le faire si le choix s'était porté sur quelque chose de matériel. Il remercie la Commission de son travail mais il estime n'avoir eu d'autre option que de voter pour la personne mise en avant. La décision aurait pu être prise par la Commission ce qui aurait également permis d'éviter de faire venir 5 personnes devant le Conseil.
- **M. John Desmeules** comprend le ressenti de M. Béday. Il est d'accord avec le fait qu'on ne peut pas agir de la même manière avec du matériel ou des personnes. Il rappelle néanmoins que c'est la procédure, qu'on était obligé de garder toutes les candidatures mais que, par respect pour les personnes, on avait demandé aux conseillers de faire part de leurs remarques ou questions à l'avance. Le processus a donc été d'auditionner des candidates et de faire une proposition. Malheureusement personne ne s'est présentée de Montricher et on a dû passer une annonce. Renseignements pris auprès de la Préfète, toutes les candidates devaient obligatoirement être présentées. On a dû respecter la procédure et les conseiller avaient le choix de poser des questions à l'avance et d'élire une autre candidate.

Mme Joëlle Prodolliet fait remarquer à M. Aquillon qui dit déplorer l'absence de toilettes dans le BAM, qu'il ne doit pas souvent le prendre. Comme rappelé, les principaux utilisateurs sont les enfants, elle encourage M. Aquillon à prendre le train des enfants, il s'apercevra que des toilettes dans le BAM ne dureraient pas plus d'une semaine. D'autre part, elle encourage la Municipalité à se battre car elle trouve injuste de devoir investir dans un équipement alors qu'elle n'a aucun droit d'intervention à la gare ; comme elle a pu s'en apercevoir quand elle a tenté de faire résoudre le problème de déprédations sur les vélos garés à cet endroit.

- **M. Jean-Bernard Aquillon** rassure Mme Prodolliet, il prend le train 2 fois par semaine. Il revient sur la sécurité sur le chemin de la gare, il s'étonne des discussions qui durent depuis 20 ans pour un trottoir. Il a entendu des gens dire que les camions des gravières font peur. Pour lui les camions font peur parce que les piétons ne peuvent pas se mettre en sécurité.
- **M. Alain Morel** pose la question de savoir combien de fois on peut revenir avec la même question devant le Conseil.

M. John Desmeules lui répond autant de fois que les conseillers le souhaitent.

**René Minnig** demande un point de situation concernant le Préavis du Centre aquatique de Morges. M. Amez-Droz l'informe qu'on attend le vote de Morges pour se positionner. M. Desmeules précise encore qu'une seule commune a répondu pour l'instant. Le Préavis a été renvoyé deux fois à Morges.

Séance levée à 11 h 40.

Le président

John Desmeules

La secrétaire

Régine Holbing

# **Prochaines dates**:

Dimanche 9 février 2020 Élection complémentaire et votations fédérales

Jeudi 26 mars 2020 Conseil communal
Dimanche 17 mai 2020 Votations fédérales
Jeudi 18 juin 2020 Conseil communal
Jeudi 17 septembre 2020 Conseil communal
Dimanche 27 septembre 2020 Votations fédérales